

1°492

2AC Ludus Sud

cession des chemins

surfaces déclassés à

la S^{te} Trouillot et Cie

30 38/13.373.

en la délimitation de ce jour par laquelle il décide le déclassement des chemins
surfaces inclus dans la périmétrie de la MC de Ludus Sud,

Le conseil

confirme sa décision du 28.01.73 à savoir : cession des surfaces des 4
premiers chemins à la S^{te} Trouillot et Cie, pour le franc symbolique.

représentant ensemble 70 a 94.

Il est précisé que les frais seront à la charge de l'acquéreur.